

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 9 MAI 2016, À 20H30, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h30 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 5 mai 2016, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2016-05-159**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2016

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
- 4.1 Entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400 V) pour véhicules électriques – Autorisation de signature
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-05-160

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET HYDRO-QUÉBEC POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE RAPIDE (400 V) POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville et Hydro-Québec veulent signer une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide d'environ 400 volts pour la recharge de véhicules électriques afin de favoriser l'autonomie de ces véhicules et ainsi d'en faire la promotion auprès du grand public dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que, pour assurer la réalisation de ce projet, la Ville doit également consentir une servitude en faveur d'Hydro-Québec afin de lui permettre notamment, l'entretien, la réparation ou le remplacement des infrastructures ainsi que l'accès au site où sera située ladite borne;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 20 avril 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville autorise la conclusion de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide d'environ 400 volts pour la recharge de véhicules électriques avec Hydro-Québec, conformément aux termes et conditions y étant stipulés;

QUE la Ville autorise la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente, incluant tout acte notarié;

QUE les fonds nécessaires au paiement des dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-000 Immobilisations – loisirs et culture.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-05-161

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h31.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière